

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2025

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 929)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Cordier et Mme Corneloup

ARTICLE 1ER TER

À la première phrase, substituer aux mots :

« d'un an »

les mots :

« de dix-huit mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour des raisons de cohérence avec le timing budgétaire, cet amendement propose d'accorder dix-huit mois au Gouvernement pour mettre en place ce plan d'action interministériel.